

## DOMAINES D'INTERVENTION

EOLIEN TERRESTRE

EOLIEN MARITIME

- ▶ INGÉNIERIE DE PROJET
- ▶ FINANCEMENT
- ▶ CONSTRUCTION
- ▶ EXPLOITATION
- ▶ MAINTENANCE

### **Notre métier :** **l'énergie éolienne terrestre et maritime**

L'énergie éolienne sur terre et en mer est un axe important qui s'inscrit dans la volonté du Groupe MAIA de développer les énergies renouvelables.

**MAIA EoTer** et **MAIA EoMer**, visent à poursuivre en France et en Europe la croissance autonome du groupe dans le domaine de l'éolien onshore et offshore, depuis notre siège social de Lyon et notre agence de Caen.

Bénéficiant de l'appui des compétences intégrées au Groupe MAIA, nous sommes en capacité de proposer un projet industriel complet pour vos projets d'énergie éolienne.

Chacun de nos projets a pour ambition d'être un exemple concret d'intégration réussie, sur la base d'un dialogue constructif et participatif avec tous les intervenants.

**De l'étude de faisabilité à la maintenance,  
nous sommes votre interlocuteur unique.**



Modèle REpower MM 82  
(éolien terrestre)



L'énergie électrique d'origine éolienne peut-être considérée comme l'une des plus prometteuse des énergies renouvelables comme alternative aux énergies fossiles. De plus, elle réduit considérablement les émissions de CO2.

Une éolienne terrestre de 2 MW produit un minimum 4000 MWh/an, correspondant à la consommation électrique de 2000 foyers hors chauffage.

La pollution évitée correspond à 1200 tonnes de CO2 d'énergie thermique, ce qui représente, par rapport à la répartition française d'énergie, 420 tonnes de CO2 et 13 kg de déchets nucléaires évités.

L'implantation d'un parc éolien impose le respect de la réglementation, notamment en matière d'acoustique et de paysage.

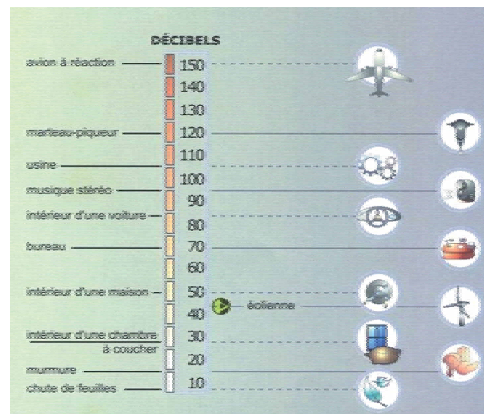
La création de zones de développement éolien (ZDE), parallèlement à l'aspect réglementé lié au tarif de rachat, permet d'élaborer une démarche de concertation pour l'aménagement du territoire.

La France dispose de la législation la plus sécurisante d'Europe en termes de nuisances sonores. Depuis 1995, l'émergence maximale tolérée est de 3 dB(A) la nuit et 5dB(A) le jour.

Concernant le paysage, toute implantation d'un parc éolien fait l'objet d'une étude paysagère approfondie, réalisée par des bureaux spécialisés et indépendants. L'étude est validée par les administrations concernées.

Le rendu visuel du parc est connu avant sa construction. Nous disposons de technologies permettant la visualisation en 3D d'un projet.

Les parcs ont une durée de vie limitée. Le producteur éolien a l'obligation légale de restituer le site dans son état d'origine. Cette obligation est assurée par la garantie de démantèlement établie dès la construction du parc.



### Construction d'un parc éolien : des enjeux pour les communes et les habitants.

- ▶ La taxe professionnelle : versée à la commune, communauté de communes, département et région.
- ▶ Loyer et indemnisation : selon le protocole de l'accord éolien de 2006, à répartir entre le propriétaire du terrain et l'exploitant agricole.
- ▶ Les mesures compensatoires : le Code de l'environnement prévoit des travaux d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement dans les communes d'implantation.